

6 - Mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La réforme des rythmes scolaires issue du décret du 24 janvier 2013 vise à réduire la journée scolaire des enfants tout en préservant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires dans les écoles maternelles et élémentaires. Il s'agit, par cette mesure, de mettre davantage en cohérence les temps d'apprentissage et le rythme biologique des enfants et ainsi favoriser la réussite des élèves. Ce décret s'inscrit dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école du 8 juillet 2013 qui affirme une priorité au primaire et qui balise un certain nombre de chantiers, dont la refonte des programmes et la formation des enseignants. C'est bien l'amélioration des résultats scolaires et le renforcement de l'équité du système scolaire qui sont visés par ces différentes mesures.

La Ville a choisi de saisir cette opportunité pour élaborer un projet éducatif de territoire. Ce projet aboutit à proposer de nouveaux horaires d'école, à maintenir et à développer l'intervention municipale en temps scolaire (accompagnement des enseignements sportifs et parcours culturels notamment), à articuler péri et extrascolaire et à limiter l'impact de cette réforme sur le tissu associatif. Il s'agit, à travers ces différents axes, de mettre davantage en cohérence les temps de l'enfant et ainsi favoriser son épanouissement et sa réussite éducative.

Pour rappel, la Ville compte 69 écoles publiques (28 élémentaires, 4 primaires et 37 maternelles) pour 8 732 élèves (5 089 dans les classes élémentaires et 3 643 dans les classes maternelles).

1 - Un projet éducatif à venir

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires permet aux collectivités d'élaborer un projet éducatif de territoire. Il s'agit, par ce document cadre, d'améliorer la cohérence entre les différents temps de l'enfant, entre les différents acteurs, entre les différents contenus.

Le projet éducatif que la Ville défend, avec ses partenaires, vise à favoriser la réussite éducative des enfants, leur apprentissage des valeurs et de la citoyenneté, leur épanouissement à travers une vision plus globale de leurs besoins et donc des actions construites en réponse.

C'est ce qui a été traduit dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014 ; c'est également ce qui se déclinera et s'enrichira tout au long du projet éducatif de territoire 2014-2017.

Pour favoriser la réussite éducative, les objectifs éducatifs dégagés sont les suivants :

- Soutenir la réussite scolaire : il s'agit là de mettre les enfants en situation d'apprentissage par le jeu, d'accompagner les enfants pour leurs leçons, de leur offrir de bonnes conditions d'apprentissage, en travaillant leur estime de soi,
- Accompagner l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs : pour cela l'apprentissage du vivre ensemble et le développement de leur curiosité apparaît prioritaire,
- Rapprocher les plus fragiles et les plus éloignés de l'école,
- Veiller à l'articulation des différents temps de l'enfant et mieux prendre en compte leur rythme biologique,
- Affirmer la place des familles dans le repérage des besoins, en les informant mieux, en les associant davantage.

C'est sur cette base que le projet éducatif sera élaboré et enrichi avec les partenaires (Education Nationale, associations partenaires et CAF notamment). Il se finalisera tout au long de l'été et du mois de septembre pour être présenté au Conseil Municipal du 6 novembre 2014.

Ce sont ces objectifs qui ont guidé la nouvelle organisation qui sera mise en place à la rentrée et qui est décrite ci-dessous.

2 - Un cadre horaire plus adapté au rythme des enfants

Pour choisir les nouveaux horaires d'école, la Ville de Besançon a choisi de consulter les parents et les enseignants au cours du 1^{er} semestre 2013. Ainsi, une enquête a été envoyée à tous les parents d'élèves. 2 283 réponses ont été reçues et exploitées. Les répondants se sont prononcés à 63 % pour l'école le mercredi matin, à 66 % contre le samedi matin. Sur le type de semaine, la moitié des répondants ont souhaité que les enfants terminent à la même heure chaque jour ; seuls 21 % se sont déclarés favorables à deux après-midis libérés vers 15 h.

Les réponses des équipes pédagogiques étaient plus mitigées :

- 24 écoles se sont prononcées en faveur du mercredi, 21 pour le samedi, 13 ne se sont pas prononcées,
- Pour les horaires, 33 se sont prononcées pour le scénario 1, 11 pour le scénario 2, 9 pour le scénario 3 et 5 ne se sont pas prononcées.

Sur la base de ces éléments, des avis donnés par les conseils d'école du 1^{er} trimestre 2014, le cadre horaire proposé par la Ville et validé par l'Inspecteur d'Académie-DASEN est le suivant :

Les lundis - mardis - jeudis - vendredis :

7 h 30 - 8 h 30	8 h 30 - 11 h 45	11 h 45 - 13 h 45	13 h 45 - 15 h 45	15 h 45 - 18 h
-----------------	------------------	-------------------	-------------------	----------------

Les mercredis :

7 h 30 - 8 h 30	8 h 30 - 11 h 30	11 h 30 - 12 h 30
-----------------	------------------	-------------------

Ces horaires s'appliqueront dans toutes les écoles élémentaires de la Ville dès la rentrée 2014.

Pour les écoles maternelles, trois types d'horaires sont prévus :

- 16 écoles auront les mêmes horaires que l'élémentaire,
- 11 écoles verront ce cadre horaire décalé d'un quart d'heure tout au long de la journée car elles sont éloignées de l'école élémentaire de rattachement ou bénéficient d'une navette, soit 8 h 45 - 12 h et 14 h - 16 h,
- les 11 écoles maternelles de Planoise appliqueront les horaires suivants : 8 h 45 - 12 h et 13 h 45 - 16 h pour tenir compte de la sociologie du REP+.

Ainsi, les écoliers bisontins auront à la rentrée scolaire une journée d'école plus courte de trois quarts d'heure. Ils bénéficieront de 3 h 15 de temps d'apprentissage le matin et de deux heures l'après-midi. Deux tiers des temps d'apprentissage seront ainsi positionnés le matin, moment où l'attention des enfants est la plus soutenue. La pause méridienne sera d'une durée de deux heures, sauf pour les maternelles de Planoise, ce qui permettra aux enfants de se ressourcer avant de reprendre les apprentissages.

La pertinence de ce schéma horaire sera évaluée tout au long de l'année scolaire 2014-2015 et pourra être modifiée en fonction des conclusions de cette évaluation. Il s'agira de bien vérifier si ces nouveaux horaires permettent d'améliorer les conditions d'apprentissage des enfants.

Les règlements et plannings de travail des personnels permanents des écoles ont été revus en conséquence.

3 - Un accueil périscolaire amélioré

La modification des horaires touche particulièrement le temps des familles. Pour faciliter au mieux la nécessaire réorganisation familiale, et pour mieux prendre en compte l'évolution des modes de vie, il a été décidé d'étendre le temps d'accueil périscolaire. Ainsi, les enfants seront accueillis dès 7 h 30 jusqu'à 18 h. Jusqu'à aujourd'hui, l'accueil du soir se terminait au plus tôt à 17 h 15 et au plus tard à 18 h.

Le contenu des temps d'accueil a également été repensé pour prendre en compte l'esprit de la réforme, l'extension du temps d'accueil et les objectifs du projet éducatif.

A la rentrée :

- le temps d'accueil du matin sera un temps calme. Les parents pourront déposer les enfants jusqu'à 8 h. Les enfants seront pris en charge par les animateurs périscolaires jusqu'à 8 h 20, horaire auquel les enseignants prendront le relais,

- le temps d'accueil du midi sera d'une durée d'une heure cinquante. Les enfants seront pris en charge à la fin du temps d'apprentissage. Le temps d'accueil proprement dit et de repas durera entre une heure et quinze minutes et une heure et trente minutes en fonction de l'âge des enfants. Ensuite, des ateliers d'expression seront organisés. Il s'agira de petits ateliers éducatifs autour de jeux collectifs, d'ateliers bricolage ou de jeux sportifs. Les enfants qui souhaiteront rester au calme et se reposer pourront le faire. Dans les écoles où la restauration scolaire se déroule en deux services, le temps de repas et d'atelier sera inversé. Ce sont les enfants les plus âgés qui mangeront au second service.

Pour prendre en compte le besoin de repos des enfants de petites sections de maternelle, il est prévu que les demi-pensionnaires débutent leur sieste sur le temps périscolaire. La sieste sera prise en charge par les ATSEM à 13 h 15 en attendant le retour des enseignants et l'arrivée des externes qui seront couchés dans le calme. Cette organisation repose sur une expérimentation en cours à l'école de l'Helvétie et qui a montré sa pertinence.

- Le temps d'accueil du soir est celui qui évoluera le plus ; il sera rendu plus éducatif qu'à l'heure actuelle, avec la mise en place d'ateliers :

• Les **ateliers d'expression** sont des ateliers éducatifs ouverts d'une durée assez courte (15 à 20 minutes). Ils permettront aux enfants de jouer sous la surveillance d'un animateur périscolaire. Les départs pourront se faire de manière échelonnée.

• Les **ateliers thématiques** seront d'une durée de 45 minutes en maternelle et d'une heure en élémentaire. Ils seront organisés par cycles, de vacances à vacances, autour d'une thématique choisie en fonction des besoins identifiés chez les enfants. Ces besoins ont été déterminés en lien avec les directeurs d'école.

Pour les maternelles, 5 besoins ont été ciblés :

- Evoluer à son rythme,
- Apprendre à trouver sa place dans le collectif,
- Apprendre à s'exprimer facilement,
- Apprendre à utiliser son corps,
- Devenir autonome.

En élémentaire, deux principaux besoins sont priorisés :

- La sensibilisation au respect de soi, des autres, de la différence et de la vie en société,
- Le développement de l'expression orale et écrite.

Les besoins cités ci-dessus se déclineront en objectifs éducatifs et en ateliers. Par exemple, «apprendre à utiliser son corps» peut se travailler à travers des jeux coopératifs ou du théâtre. Les ateliers seront animés principalement par des animateurs périscolaires municipaux. Il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs (associations, artistes...) ponctuellement ou sur certains cycles particuliers. Le choix des ateliers sera fait à la fin du mois de septembre, ce mois étant consacré à la stabilisation des effectifs, et à une prise de contact avec les enfants et avec les équipes enseignantes.

L'aide aux leçons sera encadrée par un animateur périscolaire. Au cours de cette demi-heure, l'enfant sera invité à effectuer son travail scolaire en fonction des consignes inscrites dans son cahier de texte. L'animateur pourra lui expliquer les consignes et l'accompagner dans son travail.

Pour permettre cette évolution, le service périscolaire de la Direction de l'Éducation a été renforcé par le recrutement d'un 4^{ème} coordonnateur périscolaire et de 20 référents qui auront en charge 4 à 5 écoles. Ils feront le lien avec les familles et les équipes enseignantes. Ils seront également en charge de l'organisation des ateliers, en soutien des animateurs périscolaires. Un plan de formation pour les référents et les animateurs se déclinera progressivement pendant les trois années scolaires à venir, durée du PEDT.

Des capacités d'accueil sont en cours de définition site par site. Selon les possibilités, des regroupements entre écoles de proximité sont envisagés pour permettre de meilleures conditions d'accueil et de faire différentes propositions aux enfants.

4 - L'accompagnement des enseignements, une priorité réaffirmée

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires ne se limite pas à déterminer un nouveau cadre horaire et à reconfigurer l'accueil périscolaire. La Ville de Besançon accompagne le temps scolaire depuis de nombreuses années au-delà de ses compétences réglementaires. L'objectif est de mieux articuler les temps de vie des enfants et de contribuer à éveiller leur curiosité, de les accompagner dans leurs apprentissages.

Ainsi, la Ville et l'Education Nationale partagent un projet pédagogique permettant à tout élève bisontin de bénéficier de trois cycles d'apprentissage de la natation au cours de sa scolarité. En complément, la Ville, en collaboration avec l'Inspection Académique, mobilise des éducateurs sportifs et des animateurs de clubs pour enseigner certaines disciplines sportives en binôme avec les enseignants.

Dans le domaine culturel, la Ville aide au financement de projets culturels et met en place des Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA). A la rentrée 2014, elle étoffera son action par la mise en place de parcours culturels à destination de toutes les classes élémentaires.

Les parcours sont nés de la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 portant sur les Parcours d'éducation artistique et culturelle. Celle-ci reconnaît, en complément de la Loi de refondation de l'école, que l'éducation artistique et culturelle est une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. A Besançon, ces parcours ont été travaillés avec les acteurs culturels et l'Inspection Académique. Ils couvriront les 7 domaines suivants :

- Spectacle vivant (théâtre, danse, cirque, ...),
- Musique,
- Arts visuels,
- Livre et littérature,
- Patrimoine et histoire,
- Sciences et techniques,
- Société, citoyenneté et environnement.

Chaque année, les classes pourront effectuer un parcours dans un domaine différent permettant ainsi aux élèves de découvrir, au cours de leur scolarité, différents domaines artistiques et culturels.

5 - Une articulation plus forte avec les temps extrascolaires

Les temps extrascolaires relèvent de la sphère familiale et associative. Ils recouvrent les fins d'après-midi en semaine, le mercredi après l'école et les vacances scolaires. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a un fort impact sur cette offre qui est riche à Besançon.

Pour ne pas la fragiliser et pour proposer aux familles une offre correspondant à leurs souhaits et à leurs besoins, plusieurs axes ont été retenus.

a) Informer les différents acteurs des décisions prises sur les nouveaux horaires d'école notamment

Des informations régulières par courrier et dans le BVV ont été effectuées pour annoncer les nouveaux horaires. Des informations plus spécifiques ont également été organisées à la demande de certains acteurs associatifs pour leur permettre d'adapter leurs propositions à la nouvelle organisation de la semaine scolaire.

b) Maintenir l'offre en accueil de loisirs le mercredi pour offrir un moyen de garde aux familles qui ne peuvent prendre en charge leur enfant

A ce jour, la Ville compte 12 organisateurs proposant un accueil de loisirs à la journée ou à la demi-journée le mercredi. A partir de la rentrée, les enfants auront école le mercredi matin. De nombreux échanges se sont donc tenus avec les organisateurs pour accompagner l'adaptation de leur offre à ces nouveaux rythmes.

Pour la rentrée 2014, les capacités d'accueil sont maintenues soit 352 places maternelles et 465 places élémentaires. Devant l'incertitude des familles sur leur organisation à partir de septembre et donc sur leur besoin, le nombre de places ne sera pas augmenté. Toutefois, une attention particulière sera portée à l'identification d'un besoin complémentaire au cours du dernier trimestre 2014. Un ajustement du nombre de places sera alors envisagé.

c) Favoriser la pratique sportive en proximité des écoles

Les clubs sportifs ont été invités à participer à un nouveau dispositif «Le sport après l'école». Ce dernier vise à créer de nouvelles sections sportives à proximité des écoles, avec un coût de licence diminué. Il s'agit de favoriser la pratique du sport en club à un horaire davantage adapté à des enfants de 3 à 11 ans, dans le prolongement de la réduction de la journée scolaire.

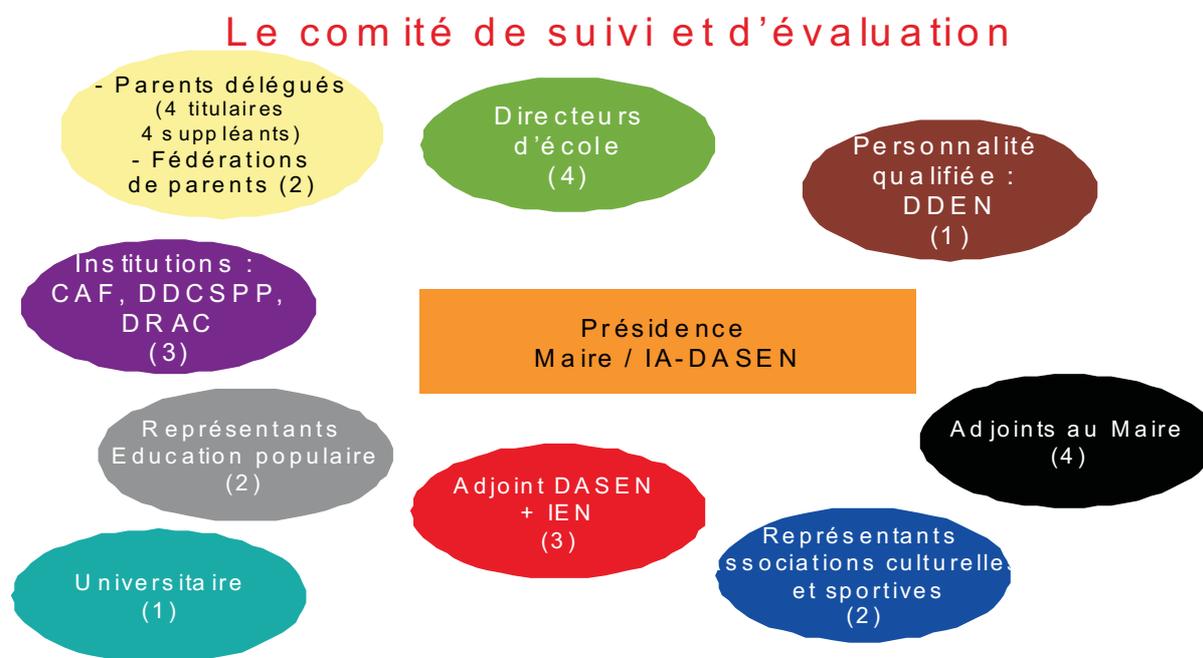
15 à 20 clubs sportifs participent au dispositif et la nouvelle offre couvrira tous les secteurs de la ville sur un panel différencié de discipline sportive. Pour permettre aux familles modestes d'accéder à ce dispositif, le ticket loisirs sport existant a été enrichi d'un ticket loisirs sport «découverte» (cf. délibération relative aux tickets Loisirs Sports Découverte).

6 - Un suivi et une évaluation partenariale

Un dispositif de suivi et d'évaluation des nouveaux rythmes scolaires sera mis en place par le biais d'un comité de suivi et d'évaluation. Ce comité partenarial sera en charge de :

- Suivre la mise en place de la réforme à Besançon,
- Valider le dispositif d'évaluation et ses conclusions,
- Suggérer des évolutions du dispositif et du projet éducatif.

La composition suivante est envisagée :



La représentation des parents non affiliés à une fédération de parents d'élèves et des directeurs d'école se fera par tirage au sort sur la base des candidatures qui sont parvenues à la Direction de l'Éducation jusqu'au 20 juin.

Les associations culturelles et sportives seront choisies parmi les partenaires des parcours culturels et du «Sport après l'école». Les associations d'éducation populaire seront représentées par le CRAJEP (Coordination Régionale des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire).

Il se réunira une fois par trimestre et sera alimenté par des groupes thématiques et sectoriels.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à approuver :

- la démarche partenariale d'élaboration du projet éducatif de territoire sur la base des objectifs éducatifs énoncés,

- la mise en place et la composition du Comité de suivi et d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires placé sous la coprésidence de M. le Maire et de M. l'Inspecteur d'Académie-Directeur académique des services de l'Éducation nationale en désignant, pour représenter la Ville :

- M. Yves-Michel DAHOUI, Adjoint à la famille, à l'éducation, à la petite enfance, et à la vie étudiante,

- M. Jean-Sébastien LEUBA, Adjoint en charge de la vie des quartiers, de la vie associative et de la jeunesse,
- M. Patrick BONTEMPS, Adjoint à la Culture et au Patrimoine,
- M. Abdel GHEZALI, Adjoint au Sport.

«M. LE MAIRE : Nous avons déjà eu l'occasion de discuter de cela, aujourd'hui on doit surtout préciser le comité de suivi. Je dois vous présenter les excuses d'Yves-Michel DAHOUI qui devait présenter ce dossier. Yves-Michel DAHOUI m'a autorisé à dire que son fils avait eu un accident et qu'il est actuellement à l'hôpital à son chevet, il doit être opéré dans quelques instants. Je n'ai pas plus de détails, simplement il s'excuse mais je crois qu'il a une bonne excuse de ne pas être là. Donc je ne relancerai pas le débat qui a déjà eu lieu au dernier Conseil Municipal là-dessus et nous aurons l'occasion d'en reparler. Il convient aujourd'hui d'approuver la démarche partenariale d'élaboration de ce projet éducatif de territoire sur la base des objectifs qui sont annoncés et de décider de la mise en place de ce comité avec Yves-Michel DAHOUI, Jean-Sébastien LEUBA, Patrick BONTEMPS et Abdel GHEZALI.

M. Ludovic FAGAUT : Monsieur FOUSSERET, les dossiers sur les rythmes scolaires et le projet éducatif territorial ont déjà fait l'objet d'un certain nombre de débats ici au sein du Conseil Municipal. Il est important pour nous de vous rappeler notre position. Nous avons bien entendu, lors du dernier Conseil Municipal, sur la question du coût de la réforme que vous annoncez la gratuité du dispositif et nous souhaitons vivement que cela le soit et que cette réforme ne soit donc pas la nouvelle taxe Peillon pour les familles bisontines. Vous avez parlé de 150 € par enfant soit 1 300 000 €. D'où dégagez-vous ces 1 300 000 € et au détriment de quels postes ? Nous avons entendu que 2014 serait également gratuit, mais assurez-vous la pérennité de ce dispositif ? D'autre part la démarche de projet éducatif territorial dans lequel s'inscrivent les rythmes scolaires est imprécise à notre sens. En travaillant sur ce dossier on peut s'apercevoir qu'il ne ressort pas une analyse pertinente des besoins de nos enfants en matière éducative avec des critères objectifs et des indicateurs qualitatifs. Un projet éducatif territorial n'est pas une addition de dispositifs mais c'est un projet qui doit répondre précisément à des besoins en déterminant une problématique éducative et pédagogique partagée entre tous les intervenants : écoles, associations ou structures associées. Cette démarche de projet présentée dans le cas actuel ne présente donc aucun fil conducteur éducatif concret pour nos enfants bisontins. D'autre part, le manque de sectorisation du projet, c'est-à-dire quartier par quartier est patent, ce qui montre un manque de cohérence, d'anticipation en la matière et une méconnaissance de ce qu'est un projet éducatif territorial, surtout que ce n'est pas d'aujourd'hui que vous découvrez la réforme puisque la circulaire de mars 2014 vous demandait de la mettre en place, donc vous aviez également le temps d'y penser. Pouvez-vous concrètement répondre à mes trois questions : la gratuité sera-t-elle assurée au fil des années ? 1 300 000 € c'est le coût du dispositif selon vous. Où les trouvez-vous et au détriment de quoi ? Pouvez-vous également m'éclairer sur les fils conducteurs de la démarche du projet éducatif territorial et comment sera-t-elle intégrée quartier par quartier ? L'intergroupe s'abstiendra sur ce dossier trop imprécis.

M. LE MAIRE : Concernant la gratuité, je vous confirme ce que j'avais dit, la gratuité pour 2014 puisque notre volonté est de continuer ainsi mais je ne connais pas quelles seront les coupes budgétaires que nous aurons à subir les années suivantes, à partir de 2016, 2017. En tout cas notre volonté est effectivement de respecter les engagements de campagne que j'avais pris, à savoir la gratuité de ce projet qui recueille d'ailleurs, malgré la grande imperfection que vous venez de citer, un très très grand succès et les inscriptions explosent. Donc c'est un très mauvais projet mais qui suscite beaucoup d'intérêt, tant mieux.

Deuxièmement, où trouverons-nous cet argent ? Eh bien nous le trouverons en continuant une gestion rigoureuse puisque, malgré effectivement la baisse des dotations qui nous est imposée pour redresser les finances publiques qui sont dans l'état calamiteux que vous connaissez, effectivement nous allons trouver cet argent tout en n'augmentant pas les impôts puisque c'est ma volonté, c'est notre volonté, c'est notre engagement de ne pas augmenter les impôts. C'est pour cela d'ailleurs au passage que nous sommes très rigoureux sur les problèmes de masse salariale et que nous ne répondons pas, face à des demandes d'augmentation de salaires d'un certain nombre de catégories de personnels, au

coup par coup mais nous répondrons globalement dans le cadre d'un dialogue social ouvert avec les syndicats de la Mairie de Besançon. Donc nous les trouverons partout. Aujourd'hui nous sommes en train de travailler sur ce budget et vous en verrez la réalité lorsque nous le présenterons mais oui, je vous confirme la gratuité et je vous confirme aussi le succès de ce projet puisque le Directeur Général me disait à l'instant qu'effectivement les inscriptions explosent. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

Quant au fil conducteur, nous avons déjà eu l'occasion d'en parler, je ne reviendrai pas là-dessus, et simplement ce que nous faisons là avec la non-différenciation c'est ce qui a toujours été dit sur l'ensemble de la ville, depuis les premières réunions nous avons lancé la concertation il y a pratiquement un an, la première lettre a dû être envoyée en juin ou début juillet 2013, nous n'avons jamais changé d'avis là-dessus.

Mme Elsa MAILLOT : Nous souhaitons souligner deux points par rapport aux rythmes scolaires. Concernant les subventions, elles sont prévues pour la rentrée 2014 mais nous demandons qu'elles soient augmentées et pérennisées pour construire un projet stable. Cela permettra également d'assurer l'équité entre les enfants en garantissant la gratuité du périscolaire. Concernant le comité de suivi que nous avons sollicité, nous nous félicitons de sa mise en place et souhaitons qu'il soit réactif et efficace pour pallier les éventuels dysfonctionnements. Nous voulons notamment que ce comité soit vigilant pour répondre au mieux aux attentes et aux demandes d'inscriptions aux ateliers périscolaires et tout particulièrement pour les enfants dont les parents ne travaillent pas.

M. LE MAIRE : Tout à fait d'accord. Juste une chose, vous avez sollicité le comité de suivi mais c'est une démarche collective, quand je dis nous c'est globalement le groupe majoritaire. Je tenais à le préciser, c'est une demande que nous avons d'ailleurs évoquée avec l'ensemble des représentants. J'ai assisté à l'époque avec Françoise FELLMANN à de nombreuses réunions avec les instituteurs, les parents d'élèves et c'était une demande forte qu'il y ait effectivement un comité de suivi. C'est un engagement que nous avons pris, là aussi nous allons aller jusqu'au bout en le respectant et s'il y a des Adjointes qui sont là dans le comité de suivi ce n'est pas un hasard, Yves-Michel DAHOUI c'est parce qu'il est Adjoint à la famille, l'éducation, la petite enfance, Jean-Sébastien LEUBA parce qu'il est Adjoint en charge de la vie des quartiers, Patrick BONTEMPS est Adjoint à la culture et Abdel GHEZALI est Adjoint au sport puisque ce que nous voulons, vous le savez, c'est mettre en place pendant le temps scolaire et en-dehors du temps scolaire également, de vrais parcours, des parcours culturels, des parcours sportifs et c'est cela le fil conducteur que nous avons déjà eu l'occasion de rappeler à plusieurs reprises. Nous avons aussi la volonté qu'il y ait un accès égal à tout cela dans l'ensemble des quartiers de notre ville et aussi un grand respect et une grande attention portée à la vie associative pour que les projets menés le soient avec la vie associative et ne viennent pas la mettre en difficulté. Une volonté aussi de très grande écoute des enseignants, bien sûr, des parents d'élèves, des organisations de parents d'élèves qui seront associés dans le cadre de ce comité de suivi.

M. Laurent CROIZIER : Monsieur le Maire, le rapport précise à juste titre que la réforme vise à mettre davantage en cohérence les temps d'apprentissage et le rythme biologique des enfants. Je vous ai alerté par écrit sur le fait que cet objectif n'était pas rempli pour certaines écoles maternelles qui débutent l'après-midi à 14 heures. Si pour les enfants inscrits au restaurant scolaire il est bien prévu un temps de sieste à partir de 13 h 15, je réitère ma demande d'une solution pour les autres enfants. Ce sont aux horaires de s'adapter au rythme de l'enfant et non l'inverse.

M. LE MAIRE : Il me semble que nous vous avons répondu. Vous avez un courrier en réponse, vous ne l'avez peut-être pas encore, en tout cas une réponse vous a été faite. J'ai bien reçu votre demande et j'ai demandé qu'on vous réponde.

M. Laurent CROIZIER : Concernant le comité de suivi, je trouve étonnant que dans sa composition ne figure aucun expert médical alors que nous parlons ici de rythme biologique. Je pense qu'il serait souhaitable d'ajouter un médecin, un pédopsychiatre ou un chrono-biologiste. Je note également que l'opposition municipale n'est pas non plus représentée et nous souhaiterions y être associés.

M. LE MAIRE : Concernant les médecins pourquoi pas. Ici, je viens de le dire, sont uniquement représentés comme élus les collègues qui sont Adjointes et qui ont une responsabilité à la culture, au sport, à la vie des quartiers et à la famille. Donc c'est un comité de suivi, ce n'est pas un comité décisionnel, qui est chargé de regarder si les dossiers sont bien présentés, sont bien mis en forme comme nous le souhaitons. Mais par contre, sur le fond, les différentes commissions dans lesquelles vous êtes représentés pourront donc travailler.

M. Laurent CROIZIER : En ce qui concerne la gratuité à laquelle nous sommes effectivement très attachés, je voudrais que vous soyez plus précis, sans le maintien des aides d'État, parce que tout à l'heure vous avez dit «on attend» mais s'il n'y a plus de maintien, s'il n'y a plus d'aides d'État, est-ce que la gratuité sera ...

M. LE MAIRE : Monsieur, je ne peux pas vous dire quel temps il fera le 14 juillet prochain et je ne peux pas vous dire quelles seront les dotations l'année prochaine. Notre volonté est de maintenir la gratuité. Retenez ça, ensuite je ne lis pas dans le marc de café. J'ai là le courrier qui vous a été expédié le 8 juillet 2014, signé par Yves-Michel DAHOUI, donc vous allez le recevoir. Je ne ferai pas un effet de théâtre en allant vous l'apporter mais Jean-Sébastien LEUBA va se faire un plaisir de vous le donner.

M. Laurent CROIZIER : Merci. Et pour conclure je note que dans le rapport il est précisé que c'est de l'amélioration des résultats et du renforcement de l'équité du système scolaire dont il s'agit et je ne voudrais pas laisser croire que modifier les horaires des écoles va résoudre le problème de l'échec scolaire. Je voudrais rappeler que les élèves français évalués par l'enquête PISA réalisée en 2012 et parue en 2013 étaient âgés de 15 ans à l'époque. Cela signifie que les apprentissages premiers de tous ces élèves ont été faits à l'école primaire avant 2008, période au cours de laquelle l'école fonctionnait encore sur une semaine de 4 jours et demi. Je crains que cette réforme des rythmes scolaires lourde, rigide, non financée, qui dans le milieu rural pose de vrais problèmes dans son application, ne soit pas la réponse la plus urgente aux écarts entre les élèves qui se creusent et à la lutte contre le poids des inégalités sociales sur la réussite scolaire. Il serait temps que le Ministre de l'Éducation Nationale que vous soutenez engage enfin les grands chantiers. Merci.

M. LE MAIRE : Je peux vous faire une réponse très politique mais je ne la ferai pas. Comme je vous demande de ne pas faire de politique ici, je m'applique aussi cette règle.

Mme Sophie PESEUX : Aujourd'hui je m'interroge encore autour du recrutement des intervenants concernant la mise en œuvre pratique pour cette première rentrée. Pourrait-on connaître l'état des lieux des recrutements en terme d'effectifs mais aussi de qualifications ? Concrètement, pour information, combien de postes sont nécessaires, serez-vous opérationnel pour la rentrée 2014 ? Les étudiants peuvent-ils encore postuler puisque certains étudiants intéressés mais pas encore candidats s'interrogent ? Peut-on connaître les différents critères de sélection du recrutement, est-ce la disponibilité des personnes ou leurs compétences, qualification, diplôme, expérience ? Pouvez-vous nous assurer que les compétences des personnes recrutées passeront avant leur disponibilité ? Demande-t-on les mêmes qualifications pour les surveillants de cantine du midi par exemple que pour les animateurs des différents ateliers de lecture ? La réalité des recrutements nous permet-elle d'ajuster l'offre à la demande en terme de compétences ? Paradoxalement il y a encore un grand nombre d'étudiants qui n'ont pas connaissance de l'offre, effectivement le flyer de communication ne s'adresse a priori pas particulièrement aux étudiants, donc comment allez-vous les informer et/ou les relancer ? Et encore une fois la mise en place de cette grosse organisation est contraignante, bien sûr, mais y a-t-il vraiment une réelle volonté d'inclure les étudiants bisontins ?

M. LE MAIRE : D'abord les étudiants peuvent encore postuler, l'information est disponible sur le site de la Ville, il suffit de le regarder.

Mme Sophie PESEUX : Oui mais l'étudiant ne va pas aller...

M. LE MAIRE : Je crois que nous avons informé les associations d'étudiants, nous ne pouvons pas envoyer un courrier personnel à chaque étudiant.

Mme Sophie PESEUX : Non mais c'était peut-être chercher une idée pour aller solliciter...

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais vous répondre Madame, c'est tout d'abord ceci, ce sont des sujets, je ne sais pas si vous faites partie de la Commission Education...

Mme Sophie PESEUX : On en a parlé, j'ai posé ces questions-là mais je n'avais pas eu les réponses.

M. LE MAIRE : C'est dans la commission qu'on en débat.

Mme Sophie PESEUX : Oui mais je n'ai pas eu les réponses.

M. LE MAIRE : Écoutez, je n'y étais pas donc c'est regrettable mais on a dû vous donner un certain nombre d'éléments, je pense que la commission, les services pourront faire le point avec vous si vous le souhaitez, premièrement. Deuxièmement, les étudiants peuvent encore postuler, on me l'a confirmé. Troisièmement c'est sur le site de la Ville et il me semble quand même que les étudiants sont assez branchés sur les sites pour le voir. Alors si on peut faire quelque chose pour améliorer, faisons-le, mais il y a eu des flyers, on l'a dit, ça a été dans BVV, après je crois que c'est aussi à chacun de se mobiliser et je crois savoir -Anthony POULIN peut peut-être le confirmer- qu'on a quand même diffusé l'information aux associations étudiantes.

Mme Sophie PESEUX : Que les informations aient été diffusées, ça il n'y a pas...

M. LE MAIRE : Madame on ne peut pas leur prendre la main quand même pour remplir le bulletin.

Mme Sophie PESEUX : Oui mais c'est quand même dommage, surtout que c'est une mise en place. Bien sûr c'est la première année mais d'avoir des étudiants plus compétents qui vont venir intervenir sur les ateliers...

M. LE MAIRE : On est d'accord.

Mme Sophie PESEUX : ...mais c'est trouver un moyen ensemble de les solliciter.

M. LE MAIRE : Madame, à partir du moment où les gens sont compétents, qu'ils sont étudiants, qu'on leur donne l'information -moi je considère, là, que c'est vraiment de l'assistantat, on ne va pas aller leur remplir leur bulletin quand même- s'ils sont compétents ils vont remplir eux-mêmes leur bulletin. Je crois qu'il y a encore des possibilités et au Conseil Municipal vous posez la question, je réponds, il y a possibilité de le faire, c'est sur le site de la Ville.

M. Anthony POULIN : J'apporte juste une petite précision en indiquant que l'ensemble des étudiants, si je ne m'abuse, ont reçu via leur boîte mail universitaire l'information de la Ville. Je l'ai reçue en tant qu'étudiant, envoyée par l'Université et donc on s'est chargé également de le rappeler à l'ensemble des associations étudiantes comme on l'avait déjà précisé en commission il me semble.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même vous lire le rapport de la commission à laquelle vous appartenez qui répond d'ailleurs aux questions que vous venez de poser. Mise en place de la réforme des rythmes scolaires, c'est le compte rendu de la commission : Comment l'expert du comité de suivi et des relations a-t-il été choisi ? C'est un chercheur associé à l'Ecole Supérieure de Professorat et de l'Education, l'ESPE, il est proposé en lien avec la DASEN. Tous les postes d'animateurs périscolaires sont-ils déjà pourvus ? Non, le travail de recrutement a été lancé et va se poursuivre tout au long de l'été pour que l'ensemble des postes soient pourvus à la rentrée. Réponse à la question de M. FAGAUT, quelques questions resteraient à éclaircir : quel fil conducteur pour la réforme ? Quelle adaptation quartier par quartier ? Réponse : le projet éducatif de territoire va se construire progressivement, la Ville propose un dispositif global avec des mesures adaptées quartier par quartier. Les moyens mobilisés pour la réforme ne risquent-ils pas de se faire au détriment des autres mesures ? La réforme est aussi un moyen de progresser dans d'autres domaines, notamment en amenant l'ensemble des acteurs de l'éducation à se mobiliser. Je remarque qu'à cette commission il y avait M. CROIZIER, M. FAGAUT, Mme PESEUX et

M. MOUGIN. Alors je veux bien que M. FAGAUT -il en a tout à fait le droit- me repose les mêmes questions qu'il a déjà posé en commission et auxquelles on lui a répondu mais je crois qu'il faut quand même distinguer le travail de commission et le travail de Conseil Municipal. Les commissions sont là pour travailler, pour débattre de ce type de questions. Je ne vous en fais pas le reproche Madame PESEUX mais ce sont des questions de commission. Moi j'ai ce rapport-là, je le tiens à votre disposition, je peux même vous dire que M. CROIZIER, M. FAGAUT, Mme PESEUX et M. MOUGIN se sont abstenus, les questions ont été posées, il y a eu un débat. Je ne veux pas laisser croire quand même que tout ça se fait dans l'obscurité. Celui qui peut le mieux vous répondre au niveau de la commission, c'est l'Adjoint et les services. Que voulez-vous que je vous dise de plus ?

M. Patrick BONTEMPS : Je voulais juste répondre qu'effectivement je crois que ça peut être intéressant d'avoir l'éclairage d'un spécialiste mais de là à l'intégrer dans un comité de suivi. Je crois que le comité de suivi a tout loisir à un moment donné de se poser des questions et éventuellement de demander à un pédopsychiatre ou un chrono-biologiste de l'éclairer sur une question. Mais je suis d'accord sur la remarque sur le fond.

Mme Sophie PESEUX : Entre effectivement la commission et le Conseil Municipal on a interrogé 72 étudiants de L2, donc susceptibles d'être L3 l'an prochain, futurs professeurs des écoles, professeurs d'EPS pour savoir si effectivement ils étaient intéressés par ce type de poste. Sur les 72, seulement 2 nous ont répondu favorablement être intéressés. Ce n'était pas une critique mais c'est se dire quand même que quelque part il y a besoin de réfléchir. La réponse de la boîte mail étudiants, on sait pertinemment que les étudiants, pour travailler avec eux sur cette boîte mail, n'y vont pas systématiquement, on a beau leur demander. Donc oui tout a été fait, bien sûr...

M. LE MAIRE : Madame PESEUX, très amicalement ce que je veux vous dire, c'est que nous avons fait passer le message au niveau de l'Université et des associations. Ensuite, je vous le répète, on ne peut pas leur dire d'aller cliquer sur le site de la Ville s'ils sont intéressés. Quand vous cherchez un boulot vous vous donnez les moyens de réussir. Vous êtes, comme nous d'ailleurs, contre l'assistantat. J'insiste, on donne les informations, on aide, à eux d'aller sur le site !

M. Ludovic FAGAUT : Effectivement Monsieur FOUSSERET, le temps de la commission est différent du temps du Conseil Municipal. Néanmoins si on repose la question au Conseil Municipal c'est qu'on estime que la réponse ne nous a pas été donnée et que c'est imprécis. Quand vous nous dites qu'au niveau des recrutements des étudiants, ce n'est pas recruté en totalité, quels indicateurs pouvez-vous nous donner précisément. Quand vous dites qu'il y a une explosion des inscriptions...

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on me dit.

M. Ludovic FAGAUT : Oui c'est ce qu'on vous dit, effectivement, mais les parents ont-ils le choix à 15 h 45 quand une majorité travaille, d'aller chercher leur enfant à 15 h 45, ont-ils la possibilité ? Je ne crois pas et les parents sont inquiets là-dessus parce que bon nombre travaillent et n'ont pas le choix par rapport à ce périscolaire.

M. LE MAIRE : Très bien. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport, qu'ils lèvent la main ? Quels sont ceux qui s'abstiennent, qu'ils lèvent la main ? 14. Les autres sont donc favorables».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4 (4 abstentions), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juillet 2014.